

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-sept heures, le comité syndical du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born, dûment convoqué le quatre décembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de la commune de Saint Julien en Born, sous la présidence de M. Jean MORA.

Identifiant : DEL2020CD111204

**PRESENTS :** M. Jean MORA, M. Sébastien LABAT, M. Pierre LAPEYRE, M. Didier CLAVERY, M. Jean-Jacques LEBLOND, Mme Aline MARCHAND et M. Jean-François LASTECOUCERES.

**ABSENTS :** M. Jean-Louis BARRERE, M. Jean-Louis DAVERAT, M. Jean-Michel MINVIELLE, Mme Martine GASTON, M. Marc GAILLARD, M. Thierry GALLEA, Mme Nadine JOUSSELIN, M. Daniel BIREMONT

**M. Pierre LAPEYRE est élu secrétaire de séance.**

Membres en exercice : 15      Présents : 7

**OBJET : Décision modificative n°3 au budget primitif**

Considérant qu'il convient de prendre en charge l'amortissement des subventions reçues non prévues au budget primitif,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le comité syndical, après délibérations, à l'unanimité, décide de :

**Article 1 :**

L'approbation par Décision Modificative n° 3 du budget primitif 2020, les inscriptions budgétaires suivantes :

Dépenses d'investissement		Recettes de fonctionnement	
Article 13912 - Régions	12.140 €	Article 777 - Quote-part	26.000 €
Article 13913 - Départements	3.600 €		
Article 13914-1 - Communes	2.340 €		
Article 13916 - Autres (AEAG)	7.920 €		

**Article 2 :**

L'autorisation du président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

**Le Président.**

Jean MORA

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERES

DU MARENSIN ET DU BORN

